

Séance du 04 décembre 2025

Arrondissement de GRENOBLE
Canton de SAINT EGREVE

Commune de SARCENAS

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 NOVEMBRE 2025

Délibération n° 251204-04

***Passage du budget Forêt en instruction budgétaire
et comptable M57 et intégration au Budget Général***

L'an deux mil vingt-cinq, le 04 décembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SARCENAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie en salle du Conseil,

Président : Sylvain DULOUTRE

Présents : Sylvain DULOUTRE, Nicolas MOUGIN, Chantal DURANTON, Annie PRAT, Elsa GAUTIER, Jean-Louis SPADA, Jean CLOT, Marie-France CROIX

Secrétaire de séance : Nicolas Mougin

Excusés ayant donné pouvoir :

Absents :

▲ 04 Passage du budget Forêt en instruction budgétaire et comptable M57 et intégration au Budget Général.

Madame Chantal Duranton, 1ère adjointe, expose au Conseil :

Au vu de la faible activité comptable sur le budget annexe « Forêt »,

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,
- *L'avis du comptable public le **SGC DE FONTAINE** en date du 6 novembre 2025 pour l'application du référentiel M57 au budget annexe Forêt et son intégration au budget général de la commune au 1^{er} janvier 2026 ;*

La commune décide de procéder à la clôture juridique, et à la dissolution du budget annexe Forêt et à son intégration au budget général de la commune au 31/12/2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- *Valide cette décision*

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : 8

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré en Mairie de SARCENAS, les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire, Sylvain DULOUTRE

